



**Gouvernement des Seychelles**



**PLAIDOYER DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN  
A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (RIO+20)**

**Vice Président de la République des Seychelles l'Honorable Danny Faure,  
Présidence de la Commission de l'océan Indien**

La Commission de l'Océan Indien a une particularité : c'est la seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, l'Union des Comores, la France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Les îles sont un cas particulier du point de vue du développement durable et de l'environnement. Elles sont particulièrement exposées aux catastrophes naturelles (cyclones, tsunamis, sécheresses, inondations...). Elles sont en première ligne face au changement climatique. Elles subissent une perte accélérée de leur biodiversité marine et terrestre, d'une exceptionnelle richesse. Aujourd'hui, notre région est un des points chauds mondiaux de la biodiversité. Par ailleurs, les Petits Etats insulaires en développement sont selon la CNUCED économiquement plus vulnérables de 33 % aux chocs externes que les autres pays en développement. Ces vulnérabilités économiques et environnementales particulières ont été largement démontrées et reconnues par la communauté internationale depuis le Sommet de la Terre de 1992, et confirmées par le Programme d'action de la Barbade de 1994 et la Stratégie de Maurice de 2005.

Aujourd'hui, des menaces particulières pèsent sur ces richesses. Plus de 30% du pétrole mondial transite par l'océan Indien, faisant peser un risque majeur de pollution marine. La piraterie maritime est une autre grande menace qui entrave nos efforts répétés pour promouvoir l'intégration de nos pays à l'économie mondiale.

Depuis 28 ans, la COI offre une plateforme de coopération efficace, coordonnée et équilibrée pour répondre à ces défis transfrontaliers du développement durable qui appellent des réponses régionales et internationales. La COI intervient déjà sur des questions transversales telles que l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques naturels. Elle agit aussi dans des domaines comme l'agro-écologie et la gestion durable des terres, mais aussi la conservation de la biodiversité marine et terrestre.

Nous demandons que soit réaffirmée la vulnérabilité spécifique de nos îles à l'aune des défis importants et émergents auxquels elles sont confrontées. Nos îles, surtout les petits Etats insulaires en développement, ont des caractéristiques particulières qui constituent à la fois des atouts comme le tourisme et la biodiversité, mais aussi des facteurs de vulnérabilité aux chocs externes et de dépendance vis-à-vis du monde extérieur. Cette vulnérabilité et cette dépendance justifient un soutien accru de la part de la communauté internationale.

Nous souhaitons un renforcement des capacités institutionnelles de nos pays et de notre région pour améliorer la résilience écologique et économique de nos îles. La COI doit disposer de moyens beaucoup plus conséquents pour pouvoir assumer pleinement le rôle catalyseur et intégrateur de plateforme de coopération régionale. Les engagements de nos partenaires techniques et financiers doivent se faire aussi à beaucoup plus long terme pour permettre à la COI d'accompagner les efforts de développement durable de ses Etats membres.

La mise en place d'un mécanisme institutionnel permettant de renforcer la coopération Sud-Sud, notamment avec les autres organisations régionales similaires des Caraïbes et du Pacifique, est par ailleurs nécessaire pour renforcer nos capacités légales, institutionnelles et économiques, et consolider nos plaidoyers dans les instances internationales.

Nos espaces étant insulaires, nous demandons que l'économie bleue fasse partie intégrante des négociations à venir sur l'économie verte. Notre espace maritime représente deux fois la superficie de la mer Méditerranée. La forte dépendance de nos îles vis-à-vis de leurs ressources marines et côtières et des services écosystémiques fait de la conservation de la biodiversité un enjeu critique pour le bien-être de nos populations. La COI contribue déjà à l'amélioration de la gouvernance des océans, à travers la lutte contre la pollution marine, la gestion durable des ressources halieutiques, notamment par la surveillance des pêches, et la gestion intégrée des zones marines et côtières. De plus, la Commission de l'Océan Indien, à travers son programme ISLANDS sur le développement durable, cherche à protéger 20% des récifs coralliens et leurs systèmes associés de la région d'ici 2030. Elle entend soutenir les efforts de bonne gouvernance des océans déployés par ses Etats membres, pour faire de l'économie bleue, un nouveau pilier de leur développement. Mais il faut que cette stratégie soit aussi une priorité reconnue et soutenue par la communauté internationale

Le cadre international actuel de la protection des océans n'est pas en mesure aujourd'hui d'apporter, dans sa dimension politique et institutionnelle, toutes les réponses aux menaces pesant sur le milieu marin. Rio + 20 doit permettre d'obtenir des engagements politiques concrets pour une meilleure protection du milieu marin et de définir les modalités de mise en œuvre d'une économie bleue. La COI possède une véritable expérience en matière de protection de la biodiversité ou de gouvernance des océans, qu'elle souhaite partager.

Voilà certains enjeux que la COI souhaite voir abordés dans le cadre de Rio +20. Nous sommes venus porter la voix, pleine d'espoir, des hommes, des femmes et des jeunes de notre région. Nos attentes sont très fortes. Elles sont à la mesure de nos préoccupations. Et le temps de l'action est venu !